



Titre de séjour pour algérien marié à une française

Par **Iolotte**, le **20/06/2008** à **22:41**

Bonjour,
Mon conjoint est de nationalité algérienne, il est entré en France avec un visa (2002) pour motif "voyage d'affaire". Nous nous sommes marié le 21 Juillet 2007. Nous avons effectué une demande de carte de séjour au moi d'Août de la même année.
Mon conjoint a obtenu 2 récépissés de demande de carte de séjour, le dernier est expiré depuis le 9 juin.
N'ayant aucune nouvelle de notre demande, mon conjoint est allé à la sous-préfecture où on lui a demandé: 2 documents à nos 2 noms.
Le lendemain, il a rapporté les docs demandés, on lui a alors demandé 3 documents par année depuis son entrée en France (soit de 2002 à 2007).
Il n'a aucun documents à fournir pour les années 2002 et 2003 qu'il a passé dans la rue.
As-tu un recours? Est-il possible d'obtenir tout de même une carte de séjour? si oui merci de nous dire comment?
Merci pour votre aide, nous nous sentons totalement démunis face à cette situation.